***Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne***
**de l'abbé Alphonse Angot**

## **Gérennes** - Tome IV

**Gérennes**, c^ne^ de *Deux-Evailles.* — Hébergement de *Gerenne,* 1314. — La terre et seigneurie de *Gerayne,* 1531. — La maison seigneuriale de *Gerenne,* 1560 (Chart. de la Roche-Pichemer). — En 1531, la terre et seigneurie comprend : le domaine, la métairie de la Gasnerie, le moulin, le refoul, les landes, communes, étang, etc. — En 1580, la déclaration au fief de Montchauveau mentionne : « le lieu, mestairie et appartenances de Geraynes, savoir trois maisons à demeurer, en l'une desquelles il y a une cave. » Les abornements sont : le refoul et le bois de Gerenne, les chemins allant de Gerenne à Montourtier, à Montsûrs, à l'étang des Trois-Soulaires. — En 1560 et 1562, Jean de Feschal demeure en la maison seigneuriale.

On en voit encore les ruines perdues dans les broussailles, à 500 mètres de la ferme de Gérennes, sur un terrain rocheux au-dessus de la rivière de Deux-Evailles. Le bâtiment avait 30 mètres de long et 10 mètres de large, accosté à l'extrémité sud d'une tour ronde. Les murs ont un mètre d'épaisseur et les fenêtres sont largement évasées.

Juhel de Neuvillette, en 1269, donna à Payen de Deux-Evailles tous ses droits « sur l'eau de Gerenne entre le Pont Hébert et la planche de la Bessière. » En 1480, René de Beauvau, qui avait exhaussé la chaussée de son moulin de Gerennes de façon à refouler l'eau sur la roue du moulin de la Goupillère et l'empêcher de tourner, indemnisa les détenteurs : Jean Delahaie, Colin Tripier et Gervais Lepelletier. Un règlement du 31 mai 1559, passé en présence des seigneurs de Bourgon et des Ecottais, entre Gabriel de Beauvau et Louis de Feschal, fixa le niveau de la chaussée du même moulin, les droits de pêcherie, et le partage des bois de Gérennes. On enterrait sous les bornes indicatrices du charbon et une ardoise.

*Seigneurs* : Guillaume de Gerennes, mari d'Hérembourg, fille de Payen de Deux-Evailles, 1271. — Guill. de G., 1305 ; en 1315 le samedi après Quasimodo, après de longs débats, accompagnés d'injures, il s'accorde avec Guillaume de Deux-Evailles, au sujet de la succession de Payen de Deux-Evailles, son beau-père ; on lui abandonne le moulin de Gérennes, chargé seulement d'une rente de 40 sols, amortissable, envers le seigneur de Deux-Evailles. Sa femme se nommait Agnès. — René de Beauvau, seigneur de la Beschère, 1480. — Oudet du Plessis, mari de Bertranne de Champagnette, 1500, 1502. — Jean de Feschal, sgr de Thuré, la Vieuxcourt, la Motte d'Aron, acheta d'abord, le 7 juin 1531, d'Alexandre Tripier, époux de Louise de Bommaie ou Bonnaie, sœur de Gilles de B., un tiers du domaine à charge de le relever du vendeur qui conservait les deux autres tiers. Puis en 1544, il paie un supplément de prix à Charles Tripier, fils du vendeur, et finit par devenir seul possesseur. — Louise de Feschal, femme de Louis du Plessis, veuve en 1580, fut partagée du domaine de Gérennes et en rendit aveu en 1380 à Jean, son frère ( ?), chevalier de l'ordre, sgr de Thuré et de Montchauveau.

M. d'Ozouville, dans ses notes manuscrites du chartrier de la Roche-Pichemer, mentionne un fief en l'air de Gérennes, dans la paroisse de Neau, acquis en 1670 de M. de Champagné par le marquis de Montesson, sgr de la Roche-Pichemer.